

Compte tenu de la réforme de la formation professionnelle en cours, d'importants changements sont prévus (*Loi n°2018-771 du 5/09/2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel*).



Le CIF (congé individuel de formation)

- Les dossiers en cours continuent d'être assurés par l'Unagecif
- Les derniers dépôts sont possibles jusqu'au :
 - ➔ 01/10/2018 pour les congés individuels de formation CDI
 - ➔ 01/12/2018 pour les congés individuels de formation CDD
 - ➔ 31/10/2018 pour les formations hors temps de travail, les bilans de compétences et la validation des acquis et de l'expérience
 - ➔ 1/12/2018 pour les congés examen.



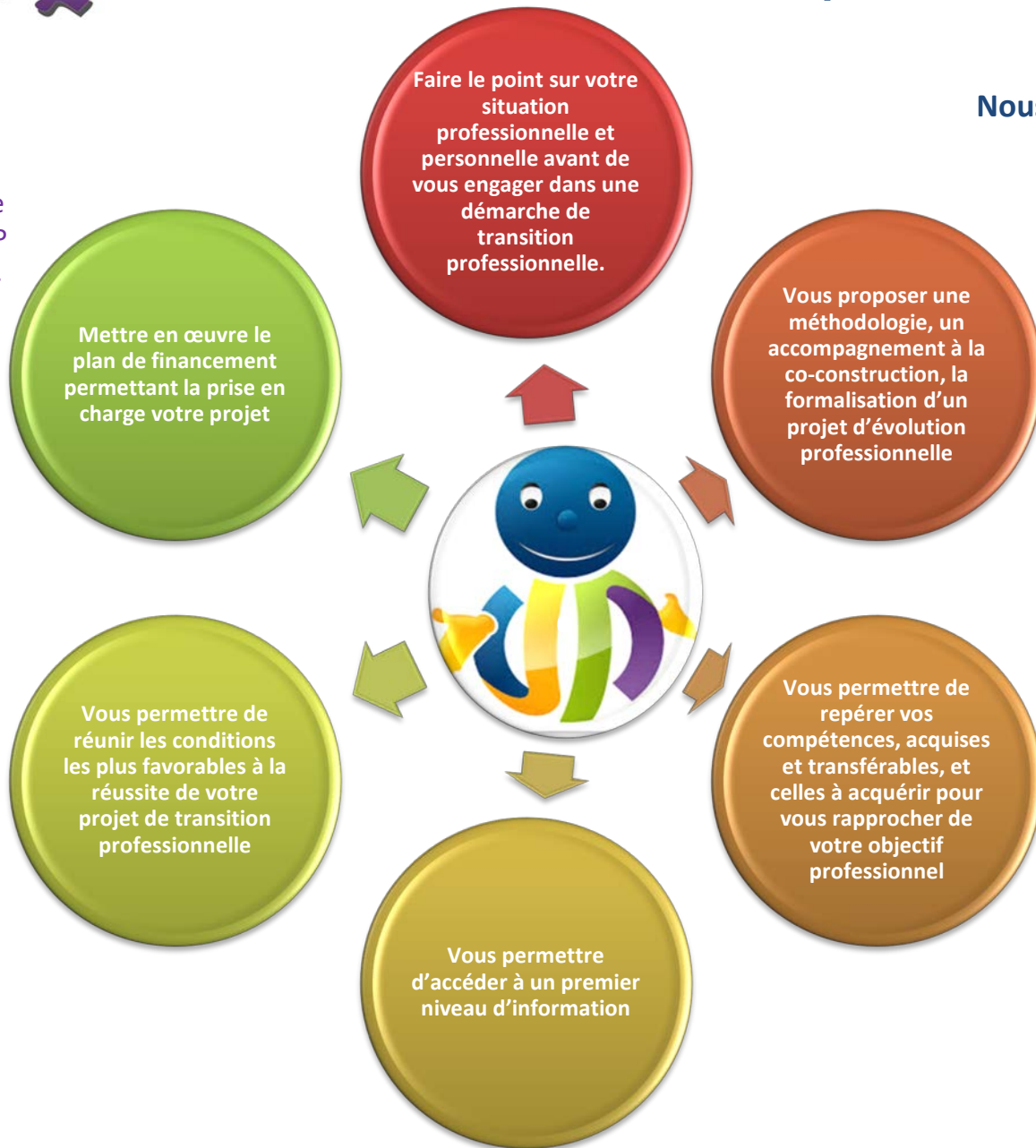
Le CEP (conseil en évolution professionnelle)

- Unagecif continue à vous accompagner en 2019 sur vos projets dans le cadre du conseil en évolution professionnelle.

En 2019, nous continuons à vous accompagner via le conseil en évolution professionnelle

91%* des bénéficiaires de notre accompagnement CEP nous recommandent.

**Enquête UNAGECIF auprès des salariés ayant terminé leur accompagnement.*



Nous contacter sur notre site : www.unagecif.org



- **Utilisez votre espace salarié** pour vous inscrire aux sessions tchats, aux réunions collectives, aux ateliers « projet » et prendre un rdv avec un conseiller.



- **Programmez directement un rappel** (fonction accessible dès la 1ère page du site en haut à droite)